

## FOLIO 9

**COMMUNE DE CESSY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**  
**PROCES - VERBAL**

Nombre de membres  
Afférents au Conseil : 11  
En exercice : 11  
Présents : 7  
Absents : 4  
Votants : 8  
Date de convocation : 8 février 2024  
Date d'affichage : 8 février 2024

Le quinze février deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 8 février 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

**Présents** : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

**Absents/excusés** :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

**Secrétaire de séance** : Mme Evelyne TEXIER.

## FOLIO 10

### **1 - Approbation du Compte-rendu de la séance du 30 novembre 2023**

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Vice-Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2023 appelle des observations.

Aucune observation n'est formulée.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2023

### **Objet : Débat d'orientation budgétaire 2024**

*Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus, un débat doit également avoir lieu au sein du conseil d'administration du CCAS dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée d'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS et de définir les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Madame VIPREY présente le rapport d'orientation budgétaire.

### **EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2021**

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2023	Réalisations 2022	Réalisations 2021
002	Excédent de fonctionnement reporté		14 335,00	13 271.56	14 995,66
70	Produits des services, ventes diverses	706-Redevances et droits des services à caractère social	0,00	0,00	0,00
		70878-Remboursement de charges	267,13	346.09	265,00

## FOLIO 11

74	Dotations, subventions et participations	7474-Communes	22 000,00	22 600,00	22 600,00
75	Autres produits de gestion courante	752-Revenus des immeubles	4 822,34	4 580,97	4 648,90
77	Produits exceptionnels	7713-Libéralités reçues	650,10	0,00	636,00
	<b>Total</b>		<b>42 075,17</b>	<b>43 145,56</b>	<b>40 798,62</b>

En 2023 les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- ❖ La subvention communale : 22 000,00 €
- ❖ Les loyers de l'appartement du CCAS : 4 822,34 €

## EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2021

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2023	Réalisations 2022	Réalisations 2021
11	Charges à caractère général	60623- Alimentation	459,00	459,00	297,00
		611- Prestations portage repas	7 073,50	5 075,00	7 479,50
		614- Charges locatives et de copropriété	414,13	533,88	670,87
		6156- Maintenance	519,38	345,06	115,42
		6168-Primes d'assurance	0,00	0,00	55,46
		6182- Documentation générale et technique	149,80	148,85	281,75
		6232- Fêtes et cérémonies	10 125,84	10 701,60	9 515,61
		63512- Taxes foncières	398,00	371,00	359,00
65	Autres charges de gestion courante	6561- Secours d'urgence	3 054,69	10 256,57	6746,35
		658- Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	0,00
		6574 – Subvention de fonctionnement aux associations	980,10	636,00	0,00

## FOLIO 12

68	Dotations aux amortissements	6811- Dotation amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	282,00	282,00	282,00
	<b>Total</b>		<b>23 305,74</b>	<b>28 809,96</b>	<b>25 802,96</b>

Les principales dépenses correspondent aux fêtes et cérémonies, au portage des repas ainsi qu'aux secours d'urgence.

En 2023, les dépenses réalisées au titre des fêtes et cérémonies ont peu augmenté par rapport à 2022.

Les secours d'urgence comprennent essentiellement les bons alimentaires et quelques aides d'urgence

Au vu des réalisations de dépenses et de recettes, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **18 723,23 €**.

Il est proposé d'affecter ce résultat sur l'exercice 2024 en recette de fonctionnement.

## EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2021

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2023	Réalisations 2022	Réalisations 2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 402,36	3 120,36	2 838,36
1068	Affectation du résultat de fonctionnement N-1		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	165 - Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	28184 - Mobilier	0,00	0,00	0,00
		2805 - Concession droits logiciels	0,00	0,00	0,00
		28135 - Installations générales, agencements, aménagement constructions	282,00	282,00	282,00
	<b>Total</b>		<b>3 684,36</b>	<b>3 402,36</b>	<b>3 120,36</b>

## FOLIO 13

### EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2021

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2023	Réalisations 2022	Réalisations 2021
16	Emprunt et dettes assimilés	165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28184 - Mobilier	0,00	0,00	0,00
		2135 - Installations générales, agencements, aménagement constructions	0,00	0,00	0,00
	<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Au vu des réalisations de dépenses et de recettes, la section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 3 684,36 €.

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- ❖ Les principales dépenses de fonctionnement devraient concerner, comme l'année précédente, les fêtes et cérémonies, les secours d'urgence et les portages de repas.
- Il est proposé de prévoir une enveloppe pour les manifestations de 16 007,23 € :
  - Le repas des anciens
  - Les colis de Noël
  - Journée de la Femme
  - Participation aux colis de Noël à Tougin
  - Ateliers
  - Voyage des anciens (1 journée)
  - Divers
- Il est proposé de réduire l'enveloppe des secours d'urgence (10 000 €), le CCAS sollicite un avis écrit d'une assistante sociale pour justifier la dépense, cela freine les demandes de bon alimentaires. Il conviendra de ré évaluer l'enveloppe des portages de repas, nous avons été beaucoup sollicités en 2023 (9 000,00 €).

## FOLIO 14

- Il est proposé de continuer à assurer l'opération brioches : 700,00 €
- Le CCAS souhaite organiser des Ateliers pour les anciens en lien avec le centre socio culturel des Libellules et souhaite bloquer la somme de : 2 000,00 €
- ❖ **Les principales recettes de fonctionnement se présentent comme suit :**
- Une subvention de 15 000,00 € a été demandée à la commune.
- Les loyers de l'appartement du CCAS représentent une somme de 4 822,34 €

**Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024**

### **3 - Versement d'une subvention au Collectif Triplettes Roses**

*Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de verser une subvention au Collectif Triplettes Roses de 330.00 €, dans le cadre de la journée mondiale contre le cancer du sein triple négatif.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **Décide** d'allouer une subvention de 330,00 € au Collectif Triplette Roses

**4 - Prise en charge de l'achat d'un fauteuil adapté pour un enfant en situation de handicap scolarisé à l'école de Cessy**

*Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

## **FOLIO 15**

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, indique aux membres de l'assemblée que le CCAS de la commune a été saisi par le service enfance sur la nécessité d'acheter un fauteuil adapté pour un enfant en situation de handicap, pour le temps de la restauration scolaire.

Compte tenu de la complexité du temps de repas pour cet enfant, Mme VIPREY propose au conseil d'administration la prise en charge de l'achat du fauteuil pour un montant de 692,52 € TTC.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **Accepte** la prise en charge de l'achat du fauteuil pour un montant pour un montant de 692,52 € TTC.

### **5 - Compte-rendu des actes**

*Rapporteur : Madame Serenella VIPREY*

Le Président de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

- Le 23/11/2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 30/11/2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 07/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 14/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 21/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 28/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 14/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 70 euros.
- Le 21/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 70 euros.

## **FOLIO 16**

- Le 04/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 11/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 18/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 12/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 70 euros.
- Le 19/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 70 euros.
- Le 25/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 08/02/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.

### **Le Conseil d'Administration,**

#### **Vu la délibération du 2 juillet 2020**

- **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

### **Questions diverses**

Madame Evelyne TEXIER indique que le service communication souhaite être impliqué de la même manière qu'en 2023 lors de la journée de la femme.

Madame Marjorie TEXIER adresse ses remerciements au conseil d'administration pour le versement de la subvention au collectif Triplettes Roses et propose d'organiser une action pour le collectif notamment en vendant des goodies et des brioches. Mme COTTRON précise qu'il n'est pas judicieux de s'installer près de la boulangerie car la vente des brioches fait de la concurrence à la boulangerie. Il est proposé de vendre des chocolats et pas de viennoiseries. Le lundi 4 mars étant la journée mondiale du cancer du sein Triple Négatif, Madame Marjorie TEXIER propose de tenir un stand à cet effet. Les membres du conseil lui conseillent de reporter à un autre jour car les commerces sont fermés le lundi. Elle propose dans ce cas d'organiser un « challenge entreprise » du 2 au 10 mars prochain et informe qu'elle pourrait prévoir de tenir un stand dans le courant du mois d'octobre dans le cadre d'octobre rose. Madame Evelyne TEXIER propose que la commune fasse de la communication sur ses réseaux afin d'aider le collectif à rassembler un certain nombre de personnes.

## FOLIO 17

Madame Evelyne TEXIER souhaite mettre à l'honneur les femmes dans le cadre de la journée de la femme. Elle souhaite que soit organisé, dans la dernière année de mandature, un forum dédié aux cheffes d'entreprises. Elle propose de faire faire la communication via les associations, l'essentiel et les réseaux sociaux, afin de faire venir le plus de femmes possibles.

Madame Chantal MIRAILLET demande ce que deviennent les repas de la cantine en cas de grèves ou d'absence des instituteurs. Elle signale qu'il n'est pas pensable que les repas soient jetés et qu'il faudrait pouvoir les redistribués aux plus démunis. Mme Serenella VIPREY précise aux membres présents qu'il y a une réglementation très contraignante pour pouvoir donner les repas restants aux associations comme « les restaurants du cœurs » ou aux personnes démunies, notamment dans le maintien de la chaine de froid. Elle indique qu'en cas d'intoxication alimentaire, la mairie serait responsable et devrait justifier de la bonne distribution des repas.

Madame Evelyne TEXIER informe que Monsieur le Maire ne souhaite pas distribuer les masques périmés stockés dans la réserve. Elle précise qu'il est dommage de ne pas pouvoir les donner. Madame Serenella VIPREY indique que les masques resteront stockés dans la réserve en attendant de savoir ce qu'on pourra en faire.

Aucune autre question diverse n'est posée.

La séance levée à 20h18.



La Vice-Présidente  
Serenella VIPREY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Serenella VIPREY", written in a cursive style.